

Indication des prix des produits et services

Produits alimentaires

Pour certains produits alimentaires l'affichage du prix final suffit et il n'est donc pas nécessaire d'indiquer le prix au kilo, litre, etc.:

- produits alimentaires dont la quantité n'excède pas 100 g/ml.
Exemple : safran moulu vendu en petit flacon.
- pâtisseries et produits de boulangerie autres que le pain, dont le prix est fixé à la pièce.
Exemple : chou à la crème, petit pain.
- fruits, légumes, épices et autres produits habituellement vendus à la pièce ou à l'unité.
Exemple : melon ou citron.